



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section Philosophie

- 1) Exemple de sujet pour la première épreuve d'admissibilité
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans l'[arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

**CAPES BAC + 3**  
**Sujet 0 / Première épreuve d'admissibilité**

Dissertation :

Savoir et pouvoir

## CAPES BAC + 3

### Réglementation de la première épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

#### A. - Epreuves d'admissibilité

1° Première épreuve d'admissibilité.

L'épreuve prend la forme d'une dissertation.

Elle permet d'évaluer les capacités de problématisation et d'argumentation philosophiques du candidat et sa maîtrise des connaissances disciplinaires. Elle permet également d'apprécier la qualité de l'expression écrite.

Durée : cinq heures.

Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire ;